

# ENCI

2019 - 2022

## Stratégie Nationale De Coopération Internationale



El futuro  
es de todos

APC Colombia  
Agencia Presidencial de  
Cooperación Internacional



**ENCI**  
2019 - 2022

**MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE LA COLOMBIE**

**Ministre de Relations Internationales**

Claudia Blum de Barberi

**AGENCE PRÉSIDENTIELLE DE COOPÉRATION  
INTERNATIONALE APC-COLOMBIE**

**Directrice générale**

Ángela Ospina de Nicholls

**Directeur de la coordination interinstitutionnelle**

Ana Julieta Ruiz

**Conseiller**

María Alejandra Mateus

**DÉPARTEMENT NATIONAL DE PLANIFICATION**

**Directeur du Département National de planification**

Luis Alberto Rodríguez

**Directeur adjoint du crédit**

Natalia Bargans

**Conception et mise en page**

Fernando Velosa Montoya

**Correction**

Winy Anaya Altamar

**La photographie**

Agence présidentielle de coopération internationale de la Colombie

Conseil présidentiel pour la stabilisation et la consolidation

Agence de réincorporation et de normalisation

Ministère de l'environnement et du développement durable

Ministère des Affaires Étrangères

---

La Colombie est un pays avec une longue trajectoire en termes de Coopération Internationale pour le développement et, depuis parfois –dans un rôle dual-, elle est placée comme partenaire offrant de Coopération Sud-Sud.

Par conséquent, nous devons nous adapter aux défis causant ce rôle et surtout avancer dans la consolidation de la Colombie en tant que partenaire stratégique de la coopération, même avec des pays et des organismes fournissant de l'Assistance Officielle au développement et des pays du Sud Global qu'avec des représentants du secteur privé et social.

---

En Colombie, la Coopération Internationale pour le Développement est, dans un moment de transition, de nouveaux scénarios et de défis, de nouveaux représentants de développement, où l'Agenda 2030 pour le Développement Durable et ses Objectifs de Développement Durable (ODS) sont l'axe central face auquel il faut chercher de nouveaux mécanismes de financement avec le but d'améliorer l'efficacité de la Coopération.

Pour accomplir ces enjeux et pour atteindre le développement durable et équitable, les États et les organismes internationaux ont eu besoin de travailler avec d'autres représentants, parmi ceux-ci, le secteur privé, pour mettre en place des nouvelles stratégies de développement même au niveau national qu'au niveau international.

La Colombie n'est pas étrangère à cette réalité. Nous sommes un pays de Revenu Moyen Élevé qui a déjà intégré l'OCDE ; et, dans ce sens, nous devons repenser nos schémas d'association et avoir une vision ouverte et flexible pour prendre de nouveaux représentants de développement, associant les efforts et les priorités nationales et orientant leur travail vers la consolidation de capacités installées et durables en renforçant aussi, les modalités de coopération Sud-Sud et Triangulaire.

Cette situation met à disposition la possibilité de consolider le leadership de la Colombie dans le développement de nouveaux instruments, d'outils et de contributions méthodologiques qui convertissent au pays dans un modèle technique stimulant la Coopération Sud-Sud par excellence et qui ajoute de la valeur dans les initiatives qui soient implémentées.

Avec ce point de vue, nous avons élaboré la Stratégie Nationale de Coopération Internationale (ENCI) 2019-2022, qui a pour but de répondre aux changements qui sont en train de se présenter dans la Coopération Internationale pour le développement et, de donner les directrices pour l'articulation entre les organismes, le renforcement des capacités et l'application de la norme en matière de coopération internationale.

Depuis l'ENCI 2019-2022, il s'adopte la vision de développement inclusif et durable de l'Agenda 2030 pour le Développement Durable qui dépasse l'idée de croissance économique et il cherche de bouleverser dans d'autres aspects de l'être humain pour réussir avec les défis d'ÉQUITÉ.

Cette vision de la coopération nous donne l'opportunité d'accomplir des principes tels que : l'horizontalité, la réciprocité, le bénéfice mutuel et le respecte à la souveraineté aussi, comme les enjeux que nous admettons quand nous nous compromettons avec cette Agenda, afin de "ne laisser personne arrière".

---

Le gouvernement national, à travers des entités responsables de la coordination de la Coopération Internationale, -le Ministère de Relations Étrangères, l'Agence Présidentielle de Coopération Internationale (APC-Colombie) et le département National de Planification (DNP)- cherche une démarche de la coopération internationale plus innovatrice basée dans les résultats et qui répondent aux principales nécessités identifiées par le pays.

Nous voulons qui soient reconnues les visions et les intérêts de toutes les parties, leurs capacités et leurs forces aussi, qui soient atteints les résultats d'impact au niveau territorial et au niveau sectoriel en contribuant, même au réussit des Objectifs de Développement Durable que des Objectifs proposés dans notre Plan National de Développement « Pacte pour la Colombie : Pacte pour l'Équité ».

---

**Claudia Blum de Barberi**

Ministre de Relations Internationales

**Ángela Ospina de Nicholls**

Directrice de l'Agence Présidentielle de Coopération Internationale APC-Colombie

**Luis Alberto Rodríguez**

Directeur du Département National de planification

6

## Introduction

---

10

## Prémices Et Justification

---

17

## Cadre Conceptuel

1. Agenda 2030 pour le Développement Durable et des Objectifs de Développement Durable en Colombie.
  2. Directrices du PND 2018-2022  
"Pacte pour la Colombie : « Pacte pour l'Équité ».
  3. Directrices de la politique extérieure en Colombie pour la Coopération Internationale.
  4. Schémas et outils innovateurs de Financement pour le Développement.
- 

31

## Analyse

1. Vision des effets de la coopération pour le développement.
  2. Capacités pour la démarche de la coopération internationale.
  3. Possibilité de gouvernement de la coopération internationale en Colombie.
  4. Focalisation de la coopération internationale en face aux défis du Gouvernement national et des territoires.
-

42

## Objectifs et axes d'action

48

## Priorité de la coopération internationale en colombie.

1. Trajet thématique privilégié pour demande.
2. Domaines thématiques principaux pour identifier des expériences réussies.

57

## Suivi

59

## Bibliographie

60

## Sommaire de tableaux

60

## Sommaire de figures

# LISTE D'ABRÈGEMENT

## ALC

Amérique Latine et du Caraïbe

## APC-Colombie

Agence Présidentielle de  
Coopération Internationale

## CONPES

Conseil National de Politique  
Economique et Sociale

## CT

Coopération Triangulaire

## DiT

DiT Développement

## ENCI

Stratégie Nationale de  
Coopération Internationale

## AOD

Assistance Officielle au Développement

## CAD

Comité d'Assistance au Développement de  
l'Organisation pour la Coopération et le  
Développement économique (OCDE)

## CSS

Coopération Sud-Sud

## DCI

Direction de Coordination Interinstitutionnel

## DNP

Département National  
de Planification

## FBR

Financement Basé en Résultats

## MRE

Ministère de Relations  
Internationales

## ODM

Objectifs de Développement  
du Millénaire

## ONG

Organisation No  
Gouvernementale

## SEGIB

Secrétaire Générale  
Ibero-Américaine

## OCDE

Organisation pour la Coopération  
et le Développement Economique

## ODS

Objectifs de Développement  
Durable

## PND

Plan National de  
Développement

## SNCI

Système National de  
Coopération Internationale

# 01

## Introduction

Cette Stratégie Nationale de Coopération Internationale (ENCI) 2019-2022, a été élaborée par le Ministère de Relations Internationales (MRE) avec la compagnie du Département National de Planification (DNP) et de l'Agence Présidentielle de Coopération Internationale de la Colombie (APC-Colombie).

Son élaboration a commencé à la fin 2018 avec le développement de tables techniques où ont participé 58 organismes au niveau national en présentant leurs principales demandes et offres de coopération pour une période de quatre ans.

Au début 2019, ils ont visité la plupart des départements du pays et ils ont pris des apports de 51 autorités locales. Au total, ils ont identifié 560 lignes de demande et 350 des bonnes pratiques pour l'offre de coopération, qui sont présentées dans les sommaires de ce document.

En plus de rechercher par les priorités de coopération, avec les territoires il a effectué une analyse sur la dynamique de la relation entre les coopérants, les associés, les exécuteurs et les organismes publics, ce qui a permis de faire un diagnostic sur les discernements, les problèmes et les enjeux dans la gestion et la coordination de la coopération internationale au niveau local qui a encouragé de manière très important ce document.



L'ENCI 2019-2022 est fondé sur trois axes orientés qui définissent les buts et les tendances des actions proposées :

Le premier c'est l'Agenda 2030 et les Objectifs de Développement Durable (ODS). Au niveau international, la Colombie a été le leadership dans la définition et le placement de ce défi de développement global. Au niveau pays, nous avons eu des progrès importants dans l'articulation des outils de planification avec l'Agenda 2030 pour le Développement Durable tel que le Plan National de Développement (PND) « Pacte pour la Colombie, Pacte pour l'Equité ».

En considérant ce que nous venons de mentionner, l'ENCI 2019-2022 va aussi chercher cet alignement en incluant une vision de développement durable dans les processus de gestion de coopération et en promouvant la mise en place d'alliances multi acteur avec le but de favoriser l'accomplissement des objectifs du développement du pays.



Le deuxième axe c'est le PND 2018-2022 « Pacte pour la Colombie, Pacte pour l'Equité ». En maintenant le principe d'appropriation et d'organisation de l'Efficacité de l'Aide au développement, l'ENCI 2019-2022 répond aux priorités du Gouvernement national mentionnées dans le cadre des Pactes Structurés -Légalité, Entrepreneuriat et Equité-, des Pactes Transversaux et des Pactes Régionaux du PND.

Finalement, le troisième axe c'est la politique extérieure de la Colombie. Comme, la Coopération Internationale est un outil de la politique extérieure, les objectifs de l'ENCI 2019-2022 répondent au rôle dual de la Colombie comme un pays bénéficiaire d'Aide Officielle au développement et comme pays offrant de Coopération Sud-Sud et de Coopération Triangulaire.

Cette stratégie reconnaît l'importance qui a pour la Colombie la gestion d'appui financier et technique de la coopération internationale qui contribue aux principaux défis nationaux et territoriaux. En même temps, elle est orientée à consolider au pays comme offrant de la coopération technique, grâce aux bonnes pratiques qui ont été conçues et qui ont été mises en place et qui puissent fonder les processus de développement des pays du « Sud Global ».



Il faut que les deux rôles soient travaillés sur des approches de durabilité et de gestion basé en résultats, concrets et mesurables, ainsi que, des principes de transparence et de redevabilité qui sont la clé pour garantir l'amélioration continue de la coopération.

De plus de ces trois axes, l'ENCI 2019-2022 reconnaît la nécessité que depuis le gouvernement national et les autorités locales, ils explorent et mettent en place de nouveaux mécanismes de financement pour le développement qu'au niveau international se consolide avec des bons résultats qu'en Colombie le secteur privé est déjà en train de stimuler.

C'est le cas du financement basé en résultats, les forfaits d'impact social, les mécanismes de développement propre, comme d'autres outils innovateurs qui favorisent l'orientation d'extra ressources et la diversification des sources de coopération.

---

À partir du cadre précédent, l'ENCI 2019-2022 a pour but de diriger la gestion de coopération internationale qui octroie et recoit la Colombie vers ses priorités de développement, en répondant aux enjeux et aux opportunités du pays dans le scénario international.

---



Pour réussir ce qui précède, nous proposons un travail avec tous les représentants de la coopération (organismes nationaux, autorités locales, coopérants, secteur privé et société civile), mené par l'APC-Colombie, le MRE et, le DNP en cinq axes d'action:

- 1) accroître la vision en face de l'effet et des tendances de la coopération internationale pour le développement dans le pays,
- (2) fortifier la gestion de la coopération avec une approche de résultats, d'innovation et de durabilité,
- (3) promouvoir le placement de la Colombie comme offrent du CSS et du CT à travers d'une participation efficace dans les différents espaces comme des mécanismes régionaux d'intégration et de concertation, de programmes régionaux et bilatéraux de coopération, etc.,
- (4) mettre en place des mécanismes de coordination avec un pouvoir pertinent et clair,
- (5) définir les critères de priorités de la demande et de l'offre de la coopération internationale.

# Prémices et justification

## 02

---

En tenant compte l'importance qui a eu historiquement l'appui de la coopération internationale pour faire face aux principaux défis du développement du pays et en prenant les directrices de l'Agenda de l'efficacité de l'Aide pour le Développement, la Colombie a disposé de stratégies de coopération construites sous le leadership du Gouvernement National.

---

La stratégie de Coopération Internationale 2007-2010 a été basée en orienter la demande de coopération du pays vers trois domaines prioritaires : l'accomplissement des Objectifs du Développement du millénaire (ODM), la lutte contre le problème mondial des drogues et, la réconciliation et la possibilité de gouverner. Par ailleurs, la Stratégie 2012-2014 en plus d'établir les priorités de coopération de la Colombie, elle a proposé la nécessité de renforcer les forces nationales pour échanger des expériences qui contribuent aux processus de développement d'autres pays associés et elle a placé de manière plus forte la Coopération Sud-Sud.

La feuille de route de la Coopération Internationale 2015-2018, dernier prémices de ce document, a établi comme des objectifs stratégiques pour la période de quatre ans de centrer et de stimuler la Coopération Nationale reçue pour le pays sur trois domaines privilégiés : la construction de la paix, le développement rural et, la conservation et durabilité environnementale ainsi que partager les connaissances d'une valeur élevée afin de générer des bénéfices concrets dans le développement de la Colombie et de pays associés dans la Coopération Sud-Sud et triangulaire.

Avec le but d'élaborer l'ENCI correspondant à la période 2019-2022, de manière conjointe le MRE, le DNP et, l'APC-Colombie ont fait un exercice d'analyse sur les tendances et la gestion de coopération internationale pour le développement dans le pays. Cet exercice a mis en évidence la nécessité d'actualiser la vision que nous avons de la Colombie face aux enjeux et aux opportunités mises en évidence dans la gestion, la planification et le suivi de la coopération internationale pour le développement durable dans le cadre de sa politique extérieure.

D'après la consultation et la prise d'information faite avec des organismes nationaux et territoriaux sur leurs demandes et offres de coopération qui se systématisent dans les sommaires de ce document<sup>1</sup>, ainsi que les résultats des tables techniques avancées avec l'accompagnement des trois organismes, il est nécessaire de stimuler une vision et une stratégie qui permettent d'orienter et de coordonner de manière efficace l'action institutionnelle à travers l'identification des objectifs, des actions et des outils qui sont nécessaires pour cette intention.

En premier lieu, il est important de signaler quelques aspects remarquables du contexte et de l'évolution de la coopération internationale au niveau global et régional. L'Amérique Latine et du Caraïbe (ALC) est considérée depuis une décennie comme une région de Rente Moyen Elevée<sup>2</sup> en tenant comme référence les Revenus Nationaux Bruts par habitant, il est un des principaux critères pour la répartition de l'Assistance Officielle au Développement (AOD). Cette situation fait que les flux de coopération internationale qui ne sont pas remboursés et qui entrent à la région diminuent progressivement<sup>3</sup>.

De la même manière, il y a une vaste gamme de représentants importants de la coopération internationale. Selon Citlali Ayala (2012 :27) experte en coopération internationale de l'Institut Mora au Mexique, « il peut s'apprécier l'arrivée de nouveaux donateurs, cela veut dire, des entreprises et des représentants divers du secteur privé, de nouveaux pays donateurs au dépasser le seuil de développement et de posséder les capacités pour donner de la coopération d'une manière proche celui d'un donateur traditionnel. Cela est connu comme la nouvelle architecture de l'aide avec un schéma plus complexe, de nouvelles règles de jeu et des dynamiques innovatrices ». Par exemple, on peut constater un accroissement constant des États et des représentants no- publics du Sud Global, tels que les entreprises privées et les fondations dont la contribution au développement a aussi été importante dans les dernières années.

<sup>1</sup> Voir les annexes A, B, C et D.

<sup>2</sup> Sauf quelques exceptions telles que la Bolivie, El Salvador, Haïti et le Honduras (Banque mondiale, 2019)

<sup>3</sup> Certains pays ont constaté une nette diminution de l'APD, comme Chili et Uruguay qui sont déjà sortis de l'APD par le CAD de l'OCDE (CEPALC, 2018: 28).

Ces nouvelles réalités se manifestent dans le pari le plus large et le plus ambitieux pour le développement durable: l'Agenda 2030 pour le Développement Durable et ses 17 ODS, un accord global et participatif de tous les États, construit à travers les amples consultations avec la société civile, le secteur privé et d'autres représentants remarquables, qui cherche principalement la suppression de la pauvreté dans toutes ses formes et dimensions, la fermeture des brèches et de faire face au changement climatique. Cet Agenda ajouté à l'Agende d'Action d'Addis Abeba sur le Financement au Développement et aux activités de l'Alliance Globale pour la Coopération Efficace au Développement prient aux États et aux représentants remarquables à une gestion de la coopération internationale plus innovatrice basée en résultats et qui tend à la génération d'alliances multi acteur.

L'interaction de différents représentants du système internationale et leur vision sur les caractéristiques du développement, spécialement dans l'ALC, dirige le rôle que la coopération internationale peut accomplir dans l'actuelle conjoncture face aux défis des pays de la région et de la Colombie en particulier. Cette vision exige d'adapter les instruments et l'architecture institutionnelle grâce aux demandes du changeant scénario international et des défis que le contexte mondial impose.

Un signe particulier des changements dans le scénario international est l'urgence de narratifs parallèles à l'actuel paradigme de la coopération internationale pour le développement, qui est fortement lié à la mesure du développement en termes économiques qui laisse de côté la nature multidimensionnelle du développement durable. Une de celles-là c'est le « Développement en Transition » (DiT par ses sigles en anglais) proposé de manière conjointe pour le CEPAL, LE Centre de Développement de l'OCDE et de la Commission Européenne.

Sous cette perspective se démarque comme, bien que les économies en développement de la région, ont eu une augmentation dans leur niveau d'entrée, cela n'est pas nécessairement interprété comme un accroissement du bien-être de la population ou dans la diminution de l'inégalité tant que persistent les brèches structurelles et les pièges du développement à résoudre.

La proposition du DiT est basée dans trois idées générales : i) Le niveau de rente d'un pays ne révèle pas son niveau de développement ; ii) Le développement doit se comprendre comme un processus continu et multidimensionnel ; et, iii) L'appui ne doit pas se donner seulement aux pays sous- développés, mais se centrer dans ceux où par leurs conditions structurelles la population est exposée à majeures vulnérabilités (pauvreté, faiblesse de la classe moyenne, instabilité économique, inégalité interne, insécurité et accès aux services basics) que peuvent affecter gravement leurs perspectives du développement et bien-être.

En résumé, « Développement en Transition » est une approche innovatrice qui cherche de dépasser les limitations du paradigme actuel, ainsi qu'établir un nouveau cadre à travers lequel nous pouvons identifier des moyens et des indicateurs qui soient d'accord avec le caractère intégral et pas binaire du développement.

De cette manière, il propose la nécessité de fortifier la coopération internationale comme facilitatrice du développement inclusif et durable en ALC. Le système de coopération internationale doit être plus innovateur pour s'adapter à un contexte mondial complexe. Pour cette raison, il doit jouer le rôle de facilitateur des efforts des pays pour passer vers un majeur niveau de développement (CEPAL, 2018 :35).

Historiquement, la Colombie a répondu à ces défis à travers la formulation, la négociation, l'implémentation et le suivi des stratégies de la coopération avec ses associés, avec le but d'organiser les priorités des coopérants avec les nécessités du pays et d'établir les orientations, face à la Coopération Sud-Sud (CSS), en tenant compte l'importance dans le cadre de la politique extérieure et de placer au pays comme offrent de coopération dans le Sud Global. Ces stratégies ont abordé en définir les sujets principaux dans celles qui se dirige l'appui international pour chaque période.

Cependant, les changements dans la coopération internationale au niveau global et régional ont été manifestés avec une majeure intensité dans les dernières années en Colombie, ce qui est mis en évidence dans les accords dans les mécanismes d'accès et de négociation de l'OCD, mis en marche de schémas innovateurs de financement basés en résultats, quête d'apaisement de ressources par de nouveaux représentants, entre autres.

Par conséquent, il est nécessaire le renforcement des capacités institutionnelles et de la possibilité de gouverner, compris comme la définition de rôles, de responsabilités et de mécanismes d'articulation interinstitutionnelle, en plus du développement des outils opérationnels qui permettent de répondre aux nouveaux défis qui a le pays, cela qui répond aussi à celui qui est établi au Plan National de Développement (PND) 2018-2022 « Pacte pour la Colombie, Pacte pour l'Equite », en ce qui concerne à la création du Système National de Coopération Internationale (SNCI) comme stratégie pour l'orientation et la coordination de représentants qui permettent l'organisation et l'efficacité de la coopération internationale.

Dans ce sens, peut- être identifié deux défis simultanés, en tenant compte que le pays est tant bénéficiaire qu'offrent de coopération. En premier lieu, en qualité de bénéficiaire de l'AOD qui soit organisé et articulé avec les actions et les priorités nationales du développement. De même, pour être offert du CSS cherche le placement au niveau global à travers une haute rigueur technique, à travers l'identification, l'échange et la mise en évidence de ses expériences réussies. Finalement, et comme défis transversal, il est nécessaire d'avancer vers des outils qui permettent de quantifier la valeur ajoutée de la coopération qui reçoit et qui donne la Colombie.

---

À partir de ces considérations, il est fondamental disposer d'une ENCI qui ajoute les nouvelles réalités et tendances de la coopération et qui donne des directrices et des outils qui permettent d'avancer une gestion affective de la coopération internationale pour la réussite des priorités de développement nationaux, des objectifs de politique extérieure et des compromis internationaux du pays dans le cadre de l'Agenda 2030 pour le développement durable.

---



## 03

# Cadre conceptuel

---

L'ENCI 2019-2022 se fait à partir du diagnostic élaboré avec la participation des différents organismes gouvernementaux d'ordre national et territorial et elle établit les directrices générales pour une adéquate articulation de la coopération internationale en Colombie qui garantit la bonne focalisation des ressources techniques et financiers vers les nécessités de l'ordre national et territorial et, qu'en même temps permet de donner une réponse efficace aux demandes de coopération de nos associés du Sud Global.

---

Le gouvernement national considère fondamental organiser la coopération internationale avec les priorités du pays et, en plus qui se gère d'une manière coordonnée et articulée. À cette fin, le PND 2018-2022 « Pacte pour la Colombie, Pacte pour l'Équité », établit que le Ministère de Relations Internationales, l'APC- Colombie et le DNP sont les responsables de formuler l'ENCI 2019-2022, dans lequel, ils sont tenus en compte les directrices présidentielles, le PND 2018-2022, les ODS et les directrices de la Politique Extérieure.

Compte tenu de ce qui précède, quatre (4) axes d'orientation de l'EI 2019-2022 ont été identifiés :

## 1. Agenda 2030 pour le développement durable et les ODS en Colombie

---



L'Agenda 2030 pour le développement Durable et ses ODS représentent un défi global pour améliorer la qualité de vie de tous en termes économiques, sociaux et environnementaux. Il a été signé en 2015 par les 193 États membres des Nations Unies, qui ont été accordés de 17 objectifs de Développement Durable (ODS) à atteindre d'ici 2030, orientés vers la consolidation de sociétés durables et résilientes, la réduction de l'inégalité dans toutes ses dimensions, et la croissance économique inclusive, dans le but ultime de "ne laisser personne arriéré".

Les ODS sont aujourd'hui la base des stratégies de coopération internationale des pays qui fournissent l'AOD et par conséquent, ils constituent une opportunité d'articulation et d'alignement des efforts pour optimiser la demande et l'offre de la coopération internationale du pays. Pour le Gouvernement colombien, l'Agenda 2030 offre une opportunité majeure de susciter des changements et de donner une force politique aux sujets d'intérêt au niveau international et local qui permettent d'améliorer la qualité de vie de tous les Colombiens, en particulier des plus pauvres et des plus vulnérables, en étant un outil qui crée les conditions d'une paix stable et durable pour la population (DNP, 2018 :35).

La Colombie a fait des actions contondantes pour l'implémentation des ODS; le pays a été l'un des pionniers dans l'établissement d'une instance de coordination, la Commission Inter-institutionnelle de Haut niveau, créée par le décret 280 de 2015, et dont l'objectif est l'enrôlement et la mise en œuvre efficace des ODS à travers la politique publique, les plans, les actions et les programmes, -avec une planification prospective-, le suivi et l'évaluation de ces objectifs, avec leurs défis respectifs.

Le pays est également distingué en élaborant et en mettant en œuvre des politiques d'État qui rendent compte de son leadership dans les ODS, en soulignant la nécessité d'articuler les instruments de planification pour suivre le progrès. Le PND 2018-2022 définit la feuille de route pour le pays au cours des quatre prochaines années, dans le but de créer et de consolider les conditions nécessaires à l'édification d'une société équitable à travers la promotion de la légalité et l'entrepreneuriat, conformément à un projet à long terme qui permettra à la Colombie d'atteindre les ODS d'ici 2030. À cette fin, le CONPES 3918 de 2018 constitue un instrument de politique publique essentiel pour progresser dans l'accomplissement des objectifs de l'Agenda 2030 pour le Développement durable, conformément au PND actuel et les futurs. Ce document présente un schéma suivi, de rapports, de redevabilité et de stratégie de mise en œuvre territoriale.

À cet égard, on a identifié les entités leader et les accompagnants des 169 buts des ODS et ont été définis les indicateurs nationaux et les objectifs du pays pour 2030, en incluant la régionalisation des objectifs traceurs, qui reconnaissent les particularités et les conditions, ainsi que la faisabilité pour les accomplir. L'alignement entre le PND 2018-2022 et le Document CONPES constitue une occasion de renforcer les efforts du pays pour atteindre ces objectifs. La figure ci-dessous présente l'alignement des trois pactes structurels du PND avec les ODS.



## Pactes Structureux du PND 2018-2022



## 2. Directrices du PND 2018-2022 “Pacte pour la Colombie, Pacte pour l’Équité”.

---

Le PND 2018-2022 a été construit de manière participative et vise à générer un changement social, dynamiser la croissance économique, atteindre le développement du pays et de ses régions. À cette fin, il est essentiel que les différents appuis financiers et techniques convergent, le Gouvernement national assume la responsabilité principale de la réduction de l’inégalité et des disparités régionales, et de promouvoir le renforcement durable des capacités nationales et locales. Dans ce contexte, et sur la base d’une analyse des avantages comparatifs et des besoins d’appui de l’État, la coopération internationale complétera les efforts du Gouvernement national.

Le « Pacte pour la Colombie, le Pacte pour l’Équité » propose que pour atteindre le bien-être il est fondamental que règne la culture de la légalité, ce qui implique une alliance indissoluble entre la sécurité et la justice, sur laquelle s’érigera l’entrepreneuriat, qui vise une économie dynamique, inclusive et durable. Cela permettra de parvenir à une Colombie plus prospère, avec moins d’inégalité d’opportunités et avec plus d’équité des opportunités ; un pays avec plus de revenus élevés et de meilleures conditions de vie de la population, réalisées sur la base de la légalité et par la création d’emplois, la formalisation et un tissu entrepreneurial fort. Le PND 2018-2022 vise la construction collective d’un pays équitable au moyen des pactes structurels suivants :



- **Pacte pour la Légalité:** axé sur la consolidation de l'État Social de Droit, pour garantir la coexistence et assurer l'accès à une justice efficace, pour que tous vivent dans la liberté et la démocratie. Ce pacte consolidera la présence de l'État dans tout le pays et, en particulier, dans les territoires où l'absence d'institutions et les vides d'autorité ont persisté.
- **Pacte pour l'Entrepreneuriat et la Productivité:** c'est un pacte pour une économie dynamique, inclusive et durable qui valorise tous les talents. Ce pacte permettra la transformation productive de la Colombie, améliorera la formalisation du travail et des affaires et permettra de mieux tirer parti des possibilités offertes par les accords de libre-échange. Le Pacte pour l'entrepreneuriat comprend également un partenariat visant à dynamiser le développement et la productivité de la Colombie rurale.
- **Pacte pour l'Équité:** c'est un pacte pour une politique sociale moderne axée sur la famille, efficace, de qualité et fondée sur les marchés, qui vise à assurer l'égalité en termes d'inclusion sociale et productive. L'inclusion sociale suppose un accès efficace et de qualité aux services de santé, aux soins aux enfants, à l'éducation et à la formation de capital humain, à la sécurité alimentaire, au logement et à l'habitat. L'inclusion productive est axée sur l'accès à marchés de travail et à des revenus décents, l'accent étant mis en particulier sur la liaison des pauvres et des personnes vulnérables aux marchés du travail. Ce dernier point relie structurellement la politique sociale au Pacte pour l'entrepreneuriat et la productivité.

Le PND 2018-2022 comprend en outre un ensemble de treize (13) Pactes Transversaux qui fonctionnent en tant que facilitateurs mais aussi en tant que connecteurs à la création d’espaces de coordination, qui rendent possible une plus grande égalité d’opportunités pour tous, en espérant progresser dans la réalisation des droits des peuples autochtones, des Rrom et des communautés noires, afro- descendantes, raizales et palenqueras. Ces pactes représentent la voie de travail commune et articulé entre la nation et le territoire pour les quatre prochaines années, ce qui va permettre d’activer le pari de légalité et d’entrepreneuriat pour la réalisation de l’équité sur l’ensemble du territoire colombien à travers neuf (9) pactes territoriaux, avec des accords spécifiques entre la nation et les gouvernements locaux.

Figure No. 2  
Pactes PND 2018-2022 « Pacte pour la Colombie, Pacte pour l’Équité »



Pour la mise en œuvre de chacun des Pactes inclus dans le PND 2018-2022 et de l'Agenda 2030 pour le Développement Durable, le gouvernement national élaborera des stratégies pour consolider le rôle du pays sur la scène globale en recherchant une action extérieure efficace sur la base d'une articulation interne optimale.

Il cherchera également à faire converger les politiques publiques internes qu'elle adoptera pour stimuler l'entrepreneuriat, accroître la compétitivité, améliorer la productivité et dynamiser l'insertion de l'économie colombienne dans l'économie globale. Le Conseiller Présidentiel pour la Gestion et l'Accomplissement responsable de conseiller et d'appuyer les entités gouvernementales dans la mise en œuvre effective des politiques et stratégies visant à mettre en œuvre les priorités définies par le Président de la République, de fixer dix objectifs de transformation fondés sur les Pactes du PND 2018-2022 et visant à améliorer l'efficacité de l'administration publique dans le pays.

Compte tenu de ce qui précède, les priorités de la Coopération internationale pour la mise en œuvre du PND 2018-2022 doivent être alignées sur les stratégies énoncées dans les Pactes ainsi que sur les Objectifs de Transformation.

Tableau No. 1  
Objectifs de Transformation

| Pactes associés                        | Objectifs de Transformation   |
|--|---|
| <b>Légalité</b>                        | Cadastre et formalisation : outils permettant le développement.   |
|  | Intervention intégrale dans les zones stratégiques : substitution des cultures, formalisation, biens publics, renforcement des communautés et des projets productifs. |
| <b>Entrepreneuriat</b>                 | Environnement pour la croissance: productivité, entrepreneuriat et dynamisation.  |
|  | Champ avec du progrès.  |
|  | Formation pour le travail.  |
|  | Économie orange : développement à travers la culture et la créativité.  |
| <b>Équité</b>                          | Pauvreté/équité : personne ne doit rester arriérée.   |
|  | Venezuela / emploi : soutien à la population migrante.  |
| <b>Efficacité et réforme de l'État</b> | Simplification et renforcement de l'État.   |
|  | Transparence, approvisionnement stratégique   |



---

En vertu de ce qui précède, le PND 2018-2022 constitue le cadre général qui définit les directrices de la coopération internationale, conformément aux priorités définies par le Gouvernement national, qui complètent les efforts en cours pour mettre en œuvre l'Agenda 2030 pour le développement durable.

---

Par ailleurs, dans les Bases du PND 2018-2022, le Pacte pour la Légalité définit les principales stratégies du Gouvernement national pour renforcer le placement de la Colombie sur la scène globale, par le biais d'une politique extérieure responsable, innovante et constructive.

En ce qui concerne la gouvernance de la coopération internationale en Colombie, le PND prévoit, entre ses stratégies, la formulation et la mise en œuvre de l'ENCI pour la période 2019-2022 et la création du SNCI, avec lequel seront recherchées l'orientation et la coordination des entités au niveau national, départemental, des districts et des municipalités, ainsi que du secteur privé et non gouvernemental, afin de parvenir au plus haut alignement, pertinence et efficacité de la coopération internationale non remboursable et technique, dont le secrétariat technique sera assuré par APC-Colombie.

### 3. Directrices de politique extérieure pour la coopération internationale en Colombie.

---

Colombie duale : pays offrant et bénéficiaire de la coopération internationale.

La Colombie, qui est classée parmi les pays à Revenu Moyen Élevé, se trouve dans une situation de dualité en matière de coopération internationale, puisqu'elle est à la fois un offrant de la CSS et de la CT et un bénéficiaire de l'AOD.

Ainsi, il a été déterminé que, quelle que soit la forme ou le type de coopération à mettre en œuvre, il faut suivre une série de directrices pour orienter leur action afin d'en maximiser son impact. Ces orientations découlent de l'Agenda de l'Efficacité de la Coopération pour le Développement, qui est considéré comme un instrument complémentaire et transversal de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable :



1. En reconnaissant que la responsabilité du développement incombe à chaque État, et que la coopération internationale est complémentaire aux actions qu'il mène, l'alignement de la coopération internationale sur les priorités nationales de développement doit être assuré.
2. La coopération internationale va au-delà des coûts des projets mis en œuvre, tirant ainsi parti des avantages comparatifs de chaque coopérant, il devrait donc cibler les secteurs où il a un effet catalyseur sur le développement durable (par exemple, les technologies innovantes et le transfert de connaissances).
3. Les actions et les interventions de la coopération internationale doivent être orientées vers des projets visant à la création et au renforcement des capacités nationales et locales, favorisant ainsi une approche de durabilité dans le temps.
4. Tenant compte de l'ampleur des défis auxquels ils sont confrontés, et en reconnaissant les responsabilités et les capacités différenciées des différents représentants du développement, il sera encouragé la création de partenariats multi acteur pour le développement durable.
5. Les actions de coopération mises en œuvre doivent être régies par un principe de gestion basée sur des résultats concrets et mesurables.
6. Les actions en faveur de la transparence, du suivi, de l'évaluation et de la redevabilité sont essentielles pour assurer une amélioration continue de la coopération.

## La Colombie en tant que bénéficiaire de l'Assistance Officielle au développement (AOD).

---

Selon l'Organisation pour la Coopération et le Développement Économique (OCDE), l'AOD est comprise comme les ressources financières, techniques ou en nature destinées aux pays figurant sur la liste des pays bénéficiaires<sup>4</sup> du Comité d'Assistance au Développement (CAD) et aux institutions multilatérales de développement à destination de bénéficiaires de la même liste de pays.

L'AOD a pour principal objectif de promouvoir le développement et le bien-être social et économique dans les pays bénéficiaires ; elle est fournie par des organismes officiels, y compris les gouvernements de l'État et des collectivités locales engagés à soutenir le développement des pays à faible revenu. Conformément à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'Aide au développement, l'AOD est fondée sur les principes d'appropriation, d'alignement, d'harmonisation, de redevabilité et de gestion axés sur les résultats pour faire progresser la réduction de la pauvreté et la mise en œuvre des ODS.

L'adhésion de la Colombie à l'OCDE et son statut de pays à Revenu Moyen Élevé posent un certain nombre de problèmes particuliers en matière de coopération internationale pour le développement. Selon ce qui a été établi le CAD de l'OCDE, le critère utilisé pour déterminer « l'éligibilité » des pays figurant sur la liste des bénéficiaires est le Revenu National Brut par habitant (méthode Atlas). Ainsi, si un État dépasse pendant trois années consécutives le seuil établi de 12,235 USD (d'ici 2018), il passera du statut de pays à Revenu Moyen Élevé à celui de pays à Revenu Élevé. Cette transition est connue sous le nom de processus de graduation.

La Colombie reconnaît que l'AOD est la principale modalité des flux financiers internationaux pour le développement durable. L'AOD joue un rôle complémentaire dans la promotion de l'innovation dans les politiques publiques et la mobilisation de ressources financières supplémentaires par le biais de mécanismes innovateurs de financement du développement. De même, la Colombie estime que l'AOD doit être gérée selon la méthode de la Demande, de sorte que les efforts des partenaires répondent aux priorités nationales.

## La Colombie, en tant que pays Offrant de la Coopération Sud-Sud (CSS) et de la Coopération Triangulaire (CT)

Aujourd'hui, la conjoncture internationale offre de grandes possibilités de consolider la Colombie en tant que point de référence régional pour l'offre de la CSS et de la CT. Ces deux modalités de coopération sont stratégiques pour le développement de la politique étrangère du pays, car elles permettent de créer des agendas positifs avec des pays qui partagent nos défis et nos possibilités de développement, dans le respect des principes d'équité, non-conditionnalité, confiance, solidarité, travail collaboratif et bénéfice mutuel.

La CSS est un outil dynamique utilisé pour renforcer les relations du pays avec ses associés et elle est donc considérée comme une modalité complémentaire et non substitutive de l'AOD, qui promeut des formes de développement plus diverses et plus inclusives. C'est pourquoi, la Colombie a déployé d'importants efforts pour inscrire la CSS à l'ordre du jour international, dans le but de produire des résultats structurels et de contribuer concrètement au développement du pays et de nos associés du « Sud Global ». Avec cette coopération se vise à privilégier des initiatives intégrales répondant aux demandes des pays en fonction de leurs priorités de développement, en favorisant des relations horizontales entre divers représentants tels que les pays développés, les organisations internationales, le secteur privé, la société civile, les organisations non gouvernementales et l'académie.

En ce sens, la Colombie oriente ses actions selon une approche axée sur la demande et la gestion basée sur les résultats, ce qui permet non seulement de réaliser des initiatives intégrales, à fort impact, répliquables et génératrices de capacités, mais aussi d'optimiser les ressources financières et humaines disponibles pour son développement, de manière à pouvoir continuer à améliorer l'opérationnalité et la portée des projets, en garantissant leur durabilité et la réalisation de résultats concrets et ciblés.

Dans ce contexte, et sur la base des orientations de la politique extérieure du pays, les commissions mixtes ont été renforcées, en tirant parti de différents espaces disponibles pour maximiser l'impact de cette coopération, en préconisant des projets axés sur la création et le renforcement des capacités et le transfert de technologies.

---

Afin d'améliorer la qualité de la CSS offerte et reçue par le pays, elle cherche l'amélioration continue des méthodologies et des outils permettant d'en évaluer les résultats et de promouvoir la coordination des initiatives qui facilitent l'identification et la mise en œuvre de projets axés sur les résultats, la reproductibilité des connaissances et le renforcement des capacités.

De cette manière, le pays continuera à progresser face aux nouveaux défis et à la dynamique actuelle de la CSS et de la CT, par la conception et l'amélioration d'outils permettant de mesurer l'efficacité de ces modalités dans la réalisation des objectifs de politique extérieure, le renforcement des mécanismes de suivi, l'inclusion d'acteurs non publics (académie, secteur privé, société civile) et la promotion d'un portfolio d'expériences colombiennes réussies et innovatrices.

Enfin, la CT est reconnue comme une modalité permettant d'élever le niveau des partenariats entre les différents acteurs du développement, favorisant ainsi une grande responsabilité et un leadership des pays qui recourent à cette forme de coopération. Cela génère une valeur ajoutée pour la CSS, à travers la mobilisation complémentaire de connaissances, les expertises, les ressources et le transfert de technologie afin de dynamiser l'échange d'expériences et l'identification de solutions de développement adaptées à chaque contexte, d'une manière inclusive, efficace et durable. La CT offre à la Colombie l'occasion de se ranger dans la catégorie des pays à Revenu Moyen Élevé pour réduire les coûts de transaction et de trouver des réponses communes aux défis du développement.

## 4. Schémas et Instruments innovateurs de Financement pour le Développement.

---

Pour maximiser les avantages de la coopération pour le développement, le pays doit explorer de nouveaux outils de financement qui favorisent l'acheminement de ressources supplémentaires et la diversification des sources. Parmi ces instruments innovants (APC-Colombie, 2018), on trouve :

### Financement Basé sur les résultats (FBR)

Le FBR est considéré comme “un outil de financement de programmes sociaux ayant un impact réel. Dans ce modèle, l'investisseur (qu'il s'agisse d'une fondation, d'un donateur international ou d'un gouvernement) subordonne son paiement à un prestataire de services ou à un exécutant (une ONG ou une société privée) à l'obtention de résultats établis. Ainsi, le FBR permet aux programmes sociaux de se concentrer sur l'impact réel plutôt que de suivre un ensemble de règles pour démontrer l'exécution et les actions accomplies” (pag 68).

### Bonus d'impact social

Il s'agit d'un partenariat public-privé dans le cadre duquel des investisseurs privés financent à l'avance des organisations qui fournissent des services au bénéfice des populations vulnérables. Le remboursement aux investisseurs dépend des résultats du projet. La Colombie est le premier pays considéré comme non développé où un Bon d'Impact Social a été lancé (pag. 69)

### Blended Finance ou financement mixte

Le mode de financement Blended Finance est un outil puissant pour promouvoir la durabilité par l'effet de levier des ressources publiques et privées. L'impact sur la croissance économique et sociale et l'atténuation des risques des investisseurs en maximisant les retours sont des caractéristiques de ce mécanisme (pag. 50).

### Investissement d'impact

Ce mécanisme désigne la coopération internationale non plus comme le principal flux généré par le développement, mais comme un capital d'amorçage, catalyseur, visant à mobiliser des investissements du secteur privé dans de nouvelles zones, générant ainsi un impact positif dans ces zones, tout en produisant des revenus pour les investisseurs (pag 51)

### Matching Funds ou fonds de contrepartie

Un matching Fund est un fonds qui octroie une subvention non remboursable pour la réalisation d'un projet, et qui vise à financer un aspect spécifique d'un projet, à condition que le bénéficiaire verse une contribution en contrepartie. Ces matching funds sont des contributions qui peuvent être en argent et/ou en nature. L'avantage de ce mécanisme est la possibilité de mobiliser des ressources d'investisseurs privés susceptibles de participer davantage au développement du pays (pag 51).

### Mécanismes de Développement Propre

Ce mécanisme existe lorsque l'investisseur privé ou le gouvernement d'un pays à Revenu Élevé investit ou finance un projet dans un pays en développement qui doit réduire les émissions de gaz à effet de serre par paiement pour services environnementaux (pag 73).



# 04

## Diagnostic

---

Dans le but d'élaborer l'ENCI 2019-2022, APC-Colombie, conjointement avec le MRE et le DNP, ont mené un exercice de collecte d'informations avec des entités nationales et territoriales, sur leurs priorités en matière de demande et d'offre de coopération internationale<sup>5</sup>, ainsi que sur sa perception des relations entre les acteurs de la coopération au niveau local.

Les apports de ces ateliers, ainsi que les résultats de la gestion des trois entités avec les institutions centrales et les autorités locales au cours des dernières années, les rapports officiels, les documents historiques et l'expérience des équipes techniques constituent une référence pour l'élaboration du présent diagnostic.

---

Quatre défis en matière de coopération ont été identifiés pour les acteurs nationaux et territoriaux dans leur gestion, dans des domaines tels que l'articulation, la coordination, le renforcement des capacités, la hiérarchisation de la demande et de l'offre, le suivi, entre autres.

---

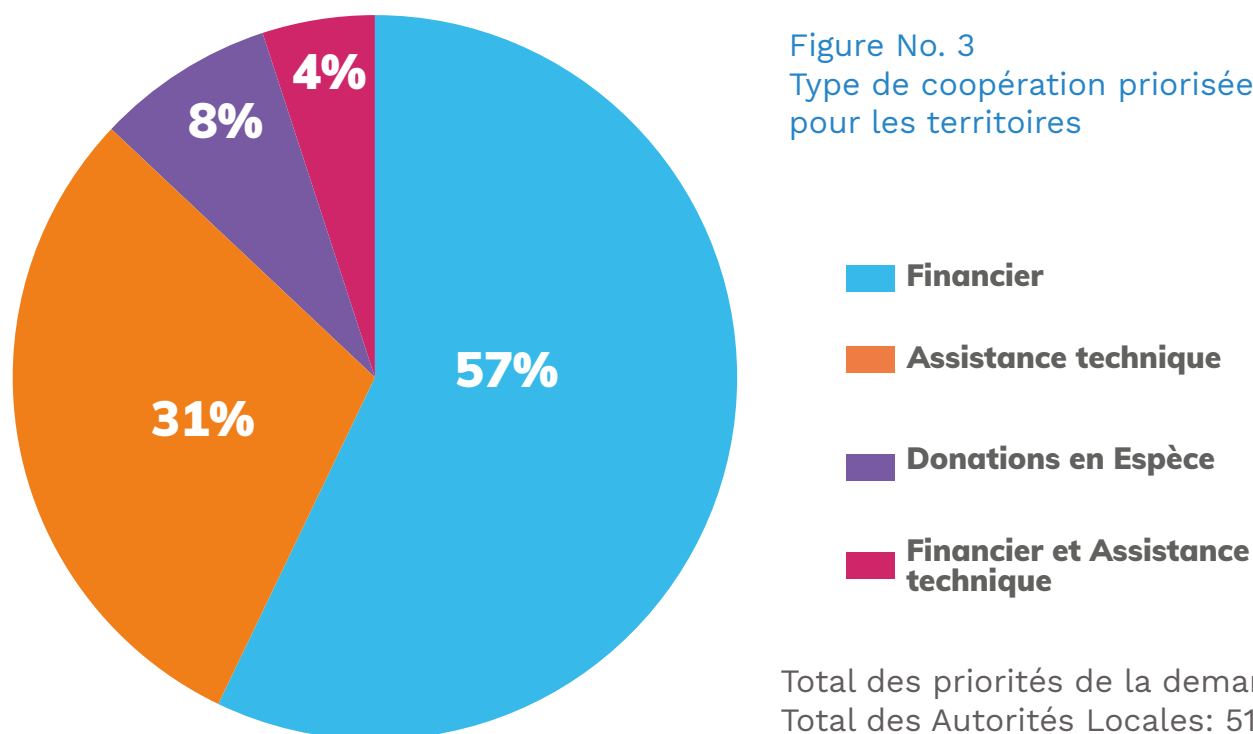
<sup>5</sup> Voir les annexes A, B, C et D.

## 1. Vision sur la portée de la coopération pour le développement.

Ces dernières années, des progrès ont été réalisés dans les pratiques de gestion de la coopération internationale, ils ont été faits depuis des entités tant au niveau national qu'au niveau territorial. Toutefois, la coopération internationale est encore perçue comme un substitut et non comme un complément des actions de l'État en faveur du développement.

En ce qui concerne l'AOD, on a tendance à donner la priorité à la composante financière, en gaspillant les avantages de l'assistance technique. De même, la priorité est donnée à l'obtention de l'AOD, en perdant de vue les potentialités d'autres types de coopération comme la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire.

La figure No. 3 illustre la priorité accordée par les autorités locales à chaque type de coopération, associée à plus de 50 % aux demandes de soutien financier et, dans une moindre mesure, à l'assistance technique.



De même, il manque plus de compréhension dans les entités et les autres acteurs du développement sur les implications de la catégorisation de la Colombie en tant que pays à Revenu Moyen Élevé. Certaines d'entre elles sont liées à la non priorisation du pays dans les stratégies des coopérants, comme cela avait été le cas il y a quelques années, lorsque la situation économique était différente.

En outre, la Colombie a été acceptée en tant que membre de l'OCDE en 2018, et bien que cela ne signifie pas une gradation par rapport au besoin de l'AOD, cette adhésion est un fait qui rend difficile d'argumenter auprès des donateurs la nécessité de continuer à recevoir ce type de coopération internationale selon des modalités traditionnelles. La figure 4 montre les flux de l'AOD reçus par la Colombie au cours des dernières années, où se manifeste une nette diminution en 2018.

Figure No. 4  
Comportement historique de la Coopération  
Internationale reçue par la Colombie

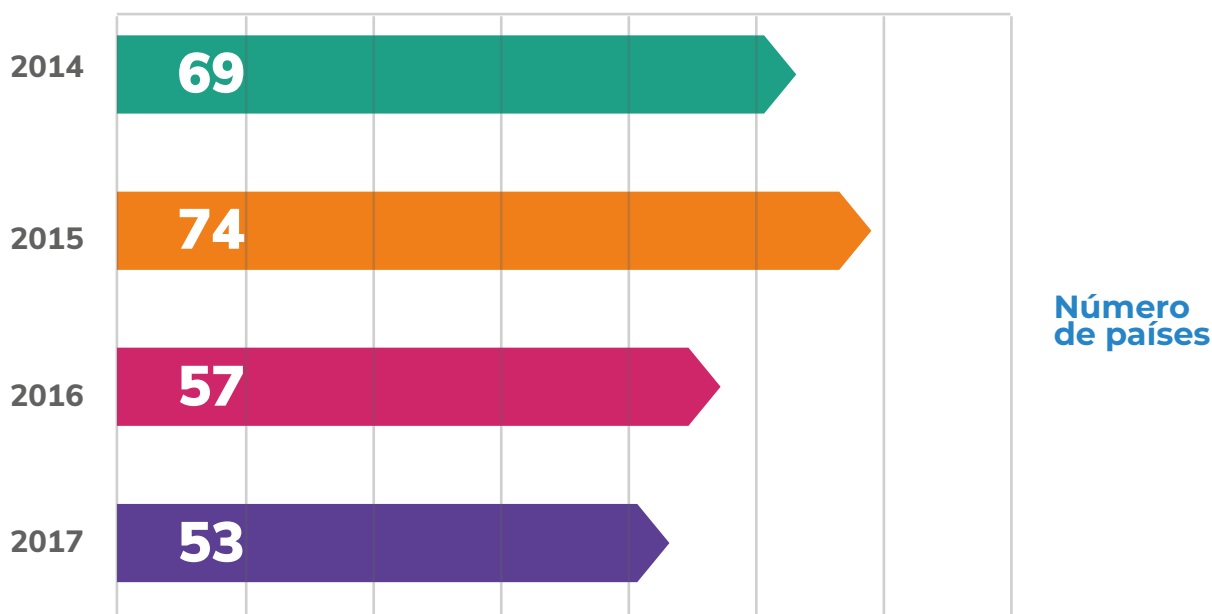


Source : Elaboration propre basée en rapports de gestion de l'APC-Colombie

Cela signifie que les acteurs nationaux et territoriaux doivent changer leur vision de la coopération internationale et ne pas se contenter de demander à l'AOD de la manière traditionnelle, mais aussi d'identifier d'autres modalités de coopération internationale et de bonnes pratiques de gestion à partager avec d'autres pays.

En termes de CSS et de CT, la Colombie a accumulé au cours de la dernière décennie, des expériences et des capacités très précieuses qui représentent un grand potentiel pour continuer à dynamiser ces types de coopération en tant qu'outils efficaces pour la consolidation d'un développement durable. C'est ainsi qu'au cours des dernières années, le pays est placé en tant qu'offrant de la CSS et de la CT, en élaborant un agenda positif axé sur l'échange de bonnes pratiques pour relever les défis communs en matière de développement et de la mise en œuvre d'initiatives et de projets à valeur ajoutée. Ces efforts se traduisent par la diversification géographique et thématique de l'agenda international, ce qui a permis au pays de mener entre 2014 et 2017 des actions de Coopération Sud-Sud avec un total de 94 pays associés (figure 5)<sup>6</sup>.

Figure No. 5  
Nombre d'associés de la CSS qui propose la Colombie



Source : Elaboration propre basée en rapports de gestion de l'APC-Colombie

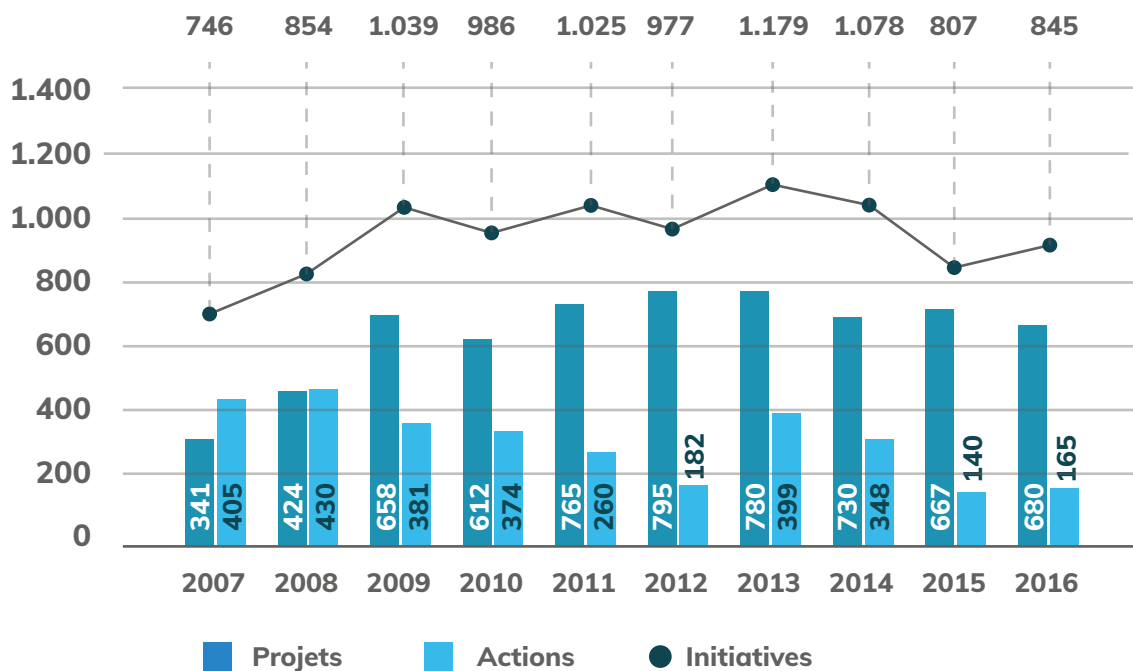
Cette tendance positive est conforme à l'augmentation du nombre de projets et d'actions de CSS et de CT dans la région ibéro-américaine au cours de la dernière décennie (Figures No. 6 et No. 7)<sup>7</sup>.

<sup>6</sup> APC-Colombie (2018). Document et perspectives d'Empalme sur la coopération internationale en Colombie. 2014-2018.

<sup>7</sup> Secrétariat général ibéro-américain, 2019. Rapport sur la coopération Sud-Sud en Ibéro-Amérique 2018.

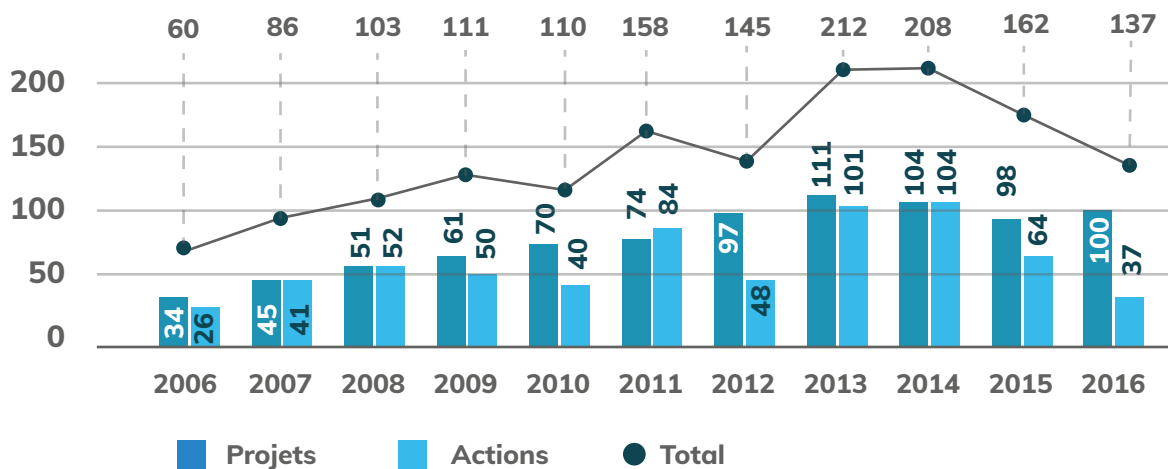
Dans: [https://www.segib.org/wp-content/uploads/BAJA\\_sur-sur2018\\_ES\\_completo.pdf](https://www.segib.org/wp-content/uploads/BAJA_sur-sur2018_ES_completo.pdf)

Figure No. 6  
Evolution des Projets et des Actions du CSS Bilatéral 2007-2016



Source : SEGIB à partir d'Agences et de Directions Générales de Coopération et de SEGIB (2018).

Figure No. 7  
Projets et Actions du CT en exécution 2006-2016



Source : SEGIB à partir d'Agences et de Directions Générales de Coopération

En dépit de ce tableau positif et des opportunités qu'offrent la CSS et la CT, de grands défis subsistent quant à leur adoption par les acteurs nationaux et territoriaux, qui ne mesurent pas la portée de ces types de coopération et continuent de considérer les partenaires de l'AOD comme la principale source de coopération et de levier de ressources pour leurs plans ou agendas de développement.

De même, l'admission à l'OCDE et le niveau de revenu créent de nouveaux défis que le pays doit relever, tels que la recherche de sources non traditionnelles pour compléter ses efforts de développement (tels que les appels internationaux lancés par des acteurs privés) et le renforcement des capacités pour la conception et la mise en œuvre de mécanismes innovants de financement du développement soutenus par l'AOD, tels que le financement axé sur les résultats, les bonus à impact social, le financement mixte, l'investissement d'impact, les fonds de contrepartie, les mécanismes de développement propres, le crowdfunding, etc.

À cet égard, il est évident que les acteurs ne tirent pas parti de ces nouvelles possibilités, étant donné le manque d'accès à l'information, des faiblesses dans la formulation d'initiatives visant à présenter des candidatures, méconnaissance du fonctionnement des sources de coopération internationale et, dans certains cas, des barrières linguistiques.

Un autre facteur qui influe sur la vision limitée de la portée de la coopération internationale est la faible gestion de la connaissance<sup>8</sup> face au sujet dans les entités nationales et territoriales, ce qui crée des difficultés dans la continuité des processus et dans les temps de réponse.

Enfin, il existe une méconnaissance des différents agendas de l'efficacité de l'aide et de la coopération au développement, ainsi qu'un faible niveau d'appropriation et de suivi à l'accomplissement de ses principes, ce qui peut contribuer à un faible impact des actions de coopération internationale.

<sup>8</sup> Selon Thomas Davenport, la gestion des connaissances «est le processus systématique de recherche, d'organisation, de filtrage et de présentation d'informations dans le but d'améliorer la compréhension par les gens d'un domaine d'intérêt spécifique» (Davenport, 1997)

## 2. Capacités pour la gestion de la coopération internationale.

Des efforts ont été faits pour renforcer les capacités des entités nationales et territoriales en vue de renforcer la gestion, le suivi et l'évaluation de la coopération internationale, mais ils n'ont pas été durables. Par exemple, on ne connaît pas les caractéristiques des coopérants et le type d'assistance que chacun d'eux fournit à partir des lignes stratégiques définies pour la Colombie.

De même, il existe un faible niveau de systématisation des expériences remarquables et des enseignements tirés de la gestion de la coopération internationale en Colombie, développés par des acteurs ayant une longue expérience et des connaissances, qui pourraient servir de référence pour la gestion de la future coopération internationale.

Enfin, la faiblesse des capacités est notoire dans la faible mise en œuvre des mécanismes innovants d'accès à la coopération internationale. Cela est dû au manque de connaissances face à des modèles internationaux plus complexes, à la faible volonté de créer des schémas impliquant divers acteurs et à des obstacles institutionnels et juridiques qui entravent leur mise en œuvre.

### 3. Gouvernance de la coopération internationale en Colombie.

Face à la gouvernance de la coopération internationale, on constate l'absence de lignes directrices et d'instruments clairs concernant les relations entre les acteurs, qui facilitent la définition des rôles, la portée et les responsabilités aux différents stades du cycle de gestion de la coopération internationale. Cela se traduit par le démantèlement des acteurs et des actions aux niveaux national et territorial, ce qui entraîne des doubles emplois et réduit les possibilités de produire des effets réels sur la population ; conduisant à la méconnaissance des acteurs et des processus de coopération internationale qui progressent sur le territoire, et à l'absence de mécanismes de suivi permettant d'établir de manière plus inclusive et participative l'impact de ces initiatives.

Certaines sources de coopération et d'exécution travaillent directement avec les populations bénéficiaires pour convenir les conditions de mise en œuvre des projets, sans développer une articulation optimale avec les entités de l'ordre national et territorial. En conséquence, les acteurs nationaux et territoriaux ne connaissent pas avec précision les projets de coopération qui se déroulent dans leurs secteurs ou territoires, ils ne peuvent donc pas promouvoir l'articulation entre ces initiatives et leurs plans de développement et de stratégies, générant souvent des doubles efforts et une usure au sein de la population bénéficiaire.

Par ailleurs, il a été constaté que, dans certains cas, au début de la formulation des projets de coopération, les coopérants et les exécutants ne s'adressent qu'aux entités nationales et/ou territoriales pour leur demander des concepts techniques et des garanties. Dans les cas les plus critiques, leur concept n'est pas demandé et le projet est lancé directement avec les bénéficiaires. C'est pourquoi il est nécessaire d'associer plus activement ces acteurs, depuis la formulation des projets de coopération internationale jusqu'à leur mise en œuvre, leur suivi et leur évaluation.



En ce qui concerne la gestion, la mise en œuvre, le suivi des projets de coopération internationale menés par des entités nationales, dans certains cas, la relation s'effectue entre l'entité nationale et le coopérant, sans faire participer l'autorité locale au processus de prise de décision. Lorsqu'il existe une coordination avec les autorités locales, les relations sont généralement établies avec les secrétariats techniques des mairies et des gouvernorats, parfois sans informer les bureaux qui dirigent les thèmes de la coopération internationale. Ce qui précède, met en évidence des faiblesses dans les mécanismes de coordination, d'information et de suivi entre les acteurs de la coopération.

Les espaces de coordination de la coopération, auxquels participent divers acteurs, ont été peu efficaces. Par exemple, les scénarios multi acteur officiellement définis comme des comités de coopération n'ont pas fonctionné de façon permanente et n'ont pas été suffisamment coordonnés pour permettre de faire un mapping des acteurs et des projets de coopération, pour faciliter le suivi et éviter les doubles actions.

Il existe un décalage dans l'information entre les acteurs sur la coopération qui a été mise en œuvre, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de concordance entre les données qu'ils traitent et les montants, la durée, les exécutants, la focalisation géographique, entre autres aspects des projets. Des initiatives non signalées à l'APC-Colombie sont également identifiées (entité gérant le Système d'Information de la Coopération Internationale en Colombie<sup>9</sup>), ni aux entités nationales et territoriales, ce qui en affecte la cartographie et le suivi.

<sup>9</sup> <https://portalservicios-apccolombia.gov.co/mapal>

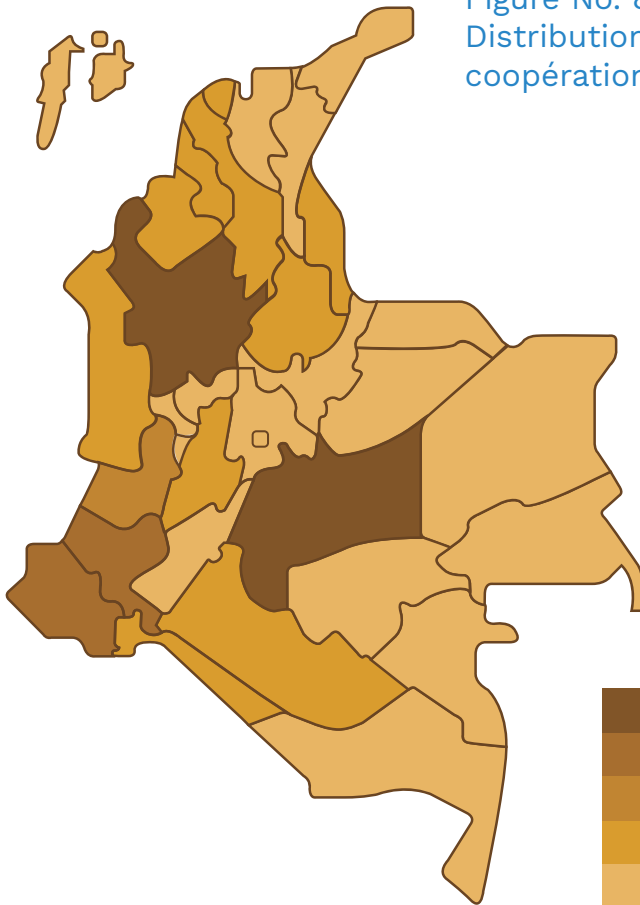
Dans le cadre de la gouvernance institutionnelle de la coopération, bien que les leaders de la coopération internationale (APC-Colombie, MRE et DNP) ils ont une participation active à la définition des plans et des stratégies du pays avec certains coopérants, il n'y a pas d'implication significative dans les phases de mise en œuvre et de suivi.

#### **4. Focalisation de la coopération internationale face aux enjeux du Gouvernement national et des territoires.**

En ce qui concerne la hiérarchisation des demandes et des offres de coopération internationale, il est difficile d'identifier et d'appliquer des critères unifiés permettant de mener à bien ce processus de manière rigoureuse. C'est ainsi qu'il y a des cas où certains acteurs nationaux et locaux sollicitent l'appui des coopérants dans un liste large et diversifiée de besoins, qui ne reflètent pas de hiérarchisation ordonnée et cohérente.

Un autre fait qui reflète les difficultés de priorisation est la concentration des coopérants internationaux dans certains territoires, alors que d'autres qui sont également confrontés à des situations complexes manquent presque totalement d'aide internationale, comme le montre la figure No. 8. Bien qu'il existe des priorités territoriales et sectorielles, les coopérants tiennent compte d'autres facteurs tels que la sécurité du territoire, la capacité institutionnelle locale et la durabilité de leurs actions, entre autres.

Figure No. 8  
 Distribution géographique de la  
 coopération internationale 2014-2018



Source : Elaboration propre basée en rapports de gestion de l'APC-Colombie

### PLAGE DE VALEURS USD

|          |                 |                 |
|----------|-----------------|-----------------|
| <b>1</b> | USD 130.5 mill. | USD 362.7 mill. |
| <b>2</b> | USD 97.9 mill.  | USD 130.4 mill. |
| <b>3</b> | USD 6.6 mill.   | USD 97.8 mill.  |
| <b>4</b> | USD 3.3 mill.   | USD 6.5 mill.   |
| <b>5</b> | USD 1           | USD 3.2 mill.   |

En outre, on constate souvent l'absence de points de vue sectoriels et territoriaux communs permettant de lier les demandes et les offres aux coopérants. Par exemple, il est évident que les entités d'un même secteur n'unifient pas leurs exigences de coopération et travaillent de manière indépendante, générant des usures et des duplicités. De même, les territoires n'exploitent pas les potentialités de s'associer et de construire des perspectives communes pour présenter des paris conjoints à des alliés internationaux potentiels.

Sur la base de cet exercice de diagnostic, l'ENCI 2019-2022 cherche à répondre aux problèmes identifiés et propose la mise en œuvre d'activités permettant de renforcer la gestion de la coopération internationale pour le développement dans le pays. Sur la base de l'ENCI, la Colombie devra gérer sa coopération en fonction de la demande, de la gestion basée sur les résultats et de la complémentarité aux efforts nationaux, en fonction des réalités et des défis régionaux et globales, dans le cadre de l'Agenda 2030 pour le développement Durable.

# 05

## Objectifs et axes d'action



---

### Objectif Général

Diriger la gestion de la coopération internationale que la Colombie accorde et reçoit en faveur de ses priorités de développement, en répondant aux défis et aux opportunités du pays sur le scénario international, en vue de renforcer leur positionnement géostratégique.

---

## Objectif spécifique 1

Accroître la vision des entités nationales et territoriales face à la portée et aux tendances de la coopération internationale pour le développement.

| Résultat 1   | Indicateur  | Objectif 2019-2022 |
|--|---|--------------------|
| Les entités nationales et territoriales connaissent le fonctionnement et la portée de la coopération internationale pour le développement durable et l'appliquent dans leur gestion. | Pourcentage des entités nationales et territoriales qui connaissent et appliquent les connaissances en matière de coopération internationale pour le développement durable. | <b>85%</b>         |
| Activités  | Indicateur  | Objectif 2019-2022 |
| 1.1. Développer des cours virtuels sur les principaux aspects de base de la coopération dirigés aux acteurs locaux et nationaux, aux agendas de coopération, aux universités, etc.   | Cours virtuel de coopération internationale organisé deux fois par an pendant la durée de l'ENCI.   | <b>4</b>           |
|  | Niveau de satisfaction des participants par rapport aux cours virtuels.   | <b>85%</b>         |
| 1.2. Créer des réseaux d'acteurs locaux et nationaux pour l'échange d'information et de connaissances en matière de coopération internationale.                                      | Réseaux multi acteur de coopération pour la gestion des connaissances dans le cadre de la coopération internationale.   | <b>8</b>           |
| 1.3. Construire des publications, des articles et des activités de promotion de la coopération   | Publications semestrielles pendant la durée de l'ENCI.  | <b>13</b>          |
| 1.4. Participer à des forums de discussion et d'échange d'expériences réussies en matière de coopération internationale.   | Délégués d'entités territoriales participant à des forums ou des espaces internationaux sur la coopération internationale.  | <b>8</b>           |
|  | Événements réalisés pour la diffusion des résultats obtenus par les délégués territoriaux dans les forums et les espaces internationaux.                                    | <b>8</b>           |
| 1.5. Développer des ateliers avec des acteurs locaux et nationaux dans le domaine de la coopération internationale.  | Ateliers régionaux organisés chaque année pendant la durée de l'ENCI.   | <b>20</b>          |
| 1.6. Disposer d'une plate-forme technologique pour la promotion et l'accès à l'information sur la coopération internationale.  | Plate-forme virtuelle de coordination et de formation en fonctionnement.  | <b>1</b>           |

## Objectif spécifique 2

Renforcer la gestion de la coopération internationale pour le développement dans les entités nationales et régionales, sous une approche basée en résultats, innovation et durabilité.

| Résultat 2  | Indicateur   | Objectif 2019-2022 |
|---|--|--------------------|
| Des bonnes pratiques et des mécanismes innovateurs mis en place dans la gestion et l'offre de la coopération pour le développement durable au niveau des entités nationales et territoriales. | Pourcentage d'entités nationales et territoriales mettant en œuvre les bonnes pratiques et les mécanismes innovateurs.           | <b>30%</b>         |
| Activités   | Indicateur   | Objectif 2019-2022 |
| 2.1 Définir des directrices générales et méthodologiques sur les bonnes pratiques et les mécanismes innovateurs.  | Document de directrices conçu et socialisé avec les entités nationales et territoriales.   | <b>1</b>           |
| 2.2 Identifier et consolider un portfolio de bonnes pratiques de gestion et d'offre de la coopération internationale, mises en œuvre par les entités territoriales et nationales.             | Portfolio de bonnes pratiques conçu et partagé avec les entités.   | <b>1</b>           |
| 2.3 Identifier des mécanismes innovateurs et développer le cadre normatif et méthodologique pour leur mise en œuvre en Colombie.  | Document de cartographie sur les mécanismes de coopération innovateurs et leur cadre réglementaire respectif.                    | <b>1</b>           |
| 2.4 Élaborer une nouvelle version du manuel de formulation de projets de coopération internationale, tant pour l'AOD que pour la CSS et la CT.  | Mise à jour du manuel de formulation des projets de coopération internationale.  | <b>1</b>           |
| 2.5 Définir un plan de travail conjoint avec les entités pour la mise en œuvre des bonnes pratiques.  | Plans de travail établis dans les territoires et les entités nationales.   | <b>53</b>          |
|   | Pourcentage de l'accomplissement des plans de travail dans les territoires et les entités nationales.                            | <b>85%</b>         |
| 2.6 Reconnaître les bonnes pratiques et les mécanismes innovateurs mis en place par les entités nationales et territoriales pour l'offre et la demande de coopération internationale.         | Reconnaissance annuelle donnée aux entités territoriales pour la mise en œuvre de bonnes pratiques et de mécanismes innovateurs. | <b>6</b>           |

## Méga objectifs APC-Colombie

| Indicateur   | Objectif 2019-2022                         |
|--|--|
| Ressources de coopération internationale non remboursables mobilisés.                      | USD \$1.200 millions mobilisés.            |
| Projets cofinancés par le secteur privé dans le cadre de nouvelles alliances multi acteur. | 3 projets cofinancés par le secteur privé. |

## Objectif spécifique 3

Promouvoir le placement de la Colombie en tant qu'offrent de CSS et de CT, par une participation effective aux différents espaces comme des mécanismes régionaux d'intégration et de concertation, programmes régionaux et bilatéraux de coopération, entre autres.

| Résultat 3  | Indicateur  | Objectif 2019-2022 |
|---|---|--------------------|
| La Colombie se positionne comme point de référence de CSS et CT sur la base des intérêts de politique extérieure. | Programmes, projets et initiatives de CSS et CT, avec des pays et des mécanismes régionaux.   | <b>208</b>         |
| Activités   | Indicateur  | Objectif 2019-2022 |
| 3.1 Directrices de relation dans le cadre de la CSS et de la CT.  | Numéro de projets de Coopération établis avec les pays d'Amérique Latine.   | <b>120</b>         |
|   | Numéro de programmes, de projets et d'initiatives de coopération réalisés dans le cadre de mécanismes régionaux d'intégration et de concertation. | <b>32</b>          |
|   | Numéro de projets de coopération mis en place par les pays de la région des Caraïbes.   | <b>5</b>           |
|   | Numéro d'initiatives mises en place avec les pays d'Afrique et d'Asie du Sud-Est, y compris leurs mécanismes régionaux.                           | <b>38</b>          |
|   | Numéro de projets mises en place de Coopération Triangulaire.   | <b>13</b>          |
| 3.2 Normalisation des outils de formulation, de mise en œuvre et de suivi des projets de CSS et de CT.            | Format unique de formulation, de mise en œuvre et de suivi des projets de CSS et CT.  | <b>1</b>           |
|   | Portfolio unifié d'Offres de CSS et CT.   | <b>1</b>           |
| Méga objectifs APC-Colombie   |   |                    |
| Indicateur  | Objectif 2019-2022  |                    |
| Projets avec un échange de technologie faits à travers de la CSS et de la CT.                                     | 16 projets exécutés.  |                    |
| Projets de CSS et de CT réalisés.   | 187 projets exécutés.   |                    |

## Objectif spécifique 4

Mettre en place des mécanismes de coordination de la coopération internationale pour le développement et définir sa gouvernance aux niveaux national et territorial.

| Résultat 4  | Indicateur  | Objectif 2019-2022 |
|---|---|--------------------|
| Protocole pour la mise en place de mécanismes de coordination interinstitutionnelle et territoriale pour la gestion et l'offre de la coopération, créé et en opération. | Protocole créé et en opération pour la mise en place de mécanismes de coordination interinstitutionnelle et territoriale pour la gestion et l'offre de la coopération internationale international. | <b>1</b>           |
| Activités   | Indicateur  | Objectif 2019-2022 |
| 4.1 Élaborer des directrices pour la coordination interinstitutionnelle au niveau national et territorial.  | Documents d'orientation élaborés pour la coordination interinstitutionnelle au niveau national et territorial.  | <b>1</b>           |
| 4.2 Diffuser le protocole auprès des entités nationales et territoriales.   | Actions de vulgarisation développées.   | <b>10</b>          |
| 4.3 Analyser la complémentarité entre les priorités de coopération internationale du pays et celles des coopérants.   | Tableau de control régulièrement mis au point et mis à jour sur les complémentarités entre les priorités de coopération internationale du pays et des coopérants.                                   | <b>1</b>           |

## Méga objectifs APC-Colombie

| Indicateur  | Objectif 2019-2022              |
|---|---------------------------------|
| Système National de Coopération Internationale (SNCI) créé. | SNCI structuré et en opération. |



## Objectif spécifique 5

Critères techniques établis et appliqués pour la priorisation de la demande et de l'offre de coopération internationale au niveau national et territorial.

| Résultat 5  | Indicateur   | Objectif 2019-2022 |
|---|--|--------------------|
| Critères établis et appliqués pour la priorisation de l'offre et la demande de coopération internationale dans les entités nationales et territoriales.   | Pourcentage de projets de coopération alignés avec les critères de priorité.         | <b>40%</b>         |
| Activités   | Indicateur   | Objectif 2019-2022 |
| 5.1 Identifier des critères de priorité de la demande et de l'offre de coopération, sur la base de directives techniques et politiques.   | Document comportant des critères de priorité définis.                                | <b>1</b>           |
| 5.2 Socialiser les critères de priorité de l'offre et de la demande de coopération internationale, avec des entités territoriales et nationales, des coopérants et d'autres acteurs de coopération. | Actions développées pour la socialisation des critères de priorité.                  | <b>10</b>          |
| 5.3 Établir l'alignement des projets de coopération pour le développement avec les critères de priorité de l'offre et de la demande.  | Rapport annuel consolidé sur l'alignement des projets avec les critères de priorité. | <b>2</b>           |

## Méga objectifs APC-Colombie

| Indicateur   | Objectif 2019-2022       |
|--|--------------------------|
| Alignement de la coopération internationale aux priorités thématiques établies dans l'ENCI | <b>90% d'alignement.</b> |

# 06

## Priorité de la coopération internationale en Colombie

### 1. Lignes thématiques prioritaires pour demande

En définissant les priorités du PND 2018-2022, les enjeux de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le Développement Durable et des ODS, les résultats de l'exercice sur les demandes de coopération identifiées par les entités nationales et les gouvernements territoriaux, et sur instruction directe du Président de la République, Ivan-Duque Marquez, cinq domaines prioritaires de coopération ont été définis pour le pays :

### a) Stabilisation territoriale

Le Pacte pour la construction de la paix établit la nécessité de promouvoir la culture de la légalité, de la sécurité, de la justice et de la coexistence dans le pays. Cela implique de promouvoir des actions efficaces qui contribuent à la stabilisation, à travers les interventions coordonnées permettant de minimiser les risques de répétition de la violence, renforçant la présence effective de l'État et les capacités du gouvernement à différents niveaux et assurant la mise en œuvre des services liés à l'inclusion sociale et à la productive de la population.

À cet égard, le Conseil Présidentiel pour la Stabilisation et la Consolidation, entité coordonnant le processus décrit ci-dessus, a défini quatre priorités thématiques :

- 1 Renforcement du processus de réintégration politique, sociale, économique et productive des ex-combattants.
- 2 Remplacement des cultures illicites, qui prévoit le soutien économique, la création et le renforcement des capacités techniques et l'établissement de partenariats avec le secteur privé, dans le cadre de l'appui aux projets productifs locaux.
- 3 Programmes de Développement avec une Approche territoriale (PDETs) et la nécessité de mettre en place des infrastructures qui favorisent le développement rural, l'inclusion productive et la fourniture adéquate de biens et de services publics.
- 4 Cadastre polyvalent comprenant, entre autres, la mise en place d'un système cadastral national.



## b) Développement Rural

La feuille de route définie par le Gouvernement National pour renforcer le développement rural du pays, définit sept piliers stratégiques :



- 1 Organisation social rural qui vise à intégrer les femmes dans les processus d'officialisation des terres et la consolidation des plans de rangement Social de la Propriété Rurale.
- 2 Rangement productif agricole principalement pour encourager l'utilisation efficace des sols ruraux et d'encourager les modèles d'agriculture climatiquement intelligente.
- 3 Diplomatie sanitaire, qui vise à développer un plan d'admissibilité sanitaire et à promouvoir l'adoption de bonnes pratiques agricoles.
- 4 Équipement de biens publics dans le secteur agricole, afin d'améliorer la qualité et la couverture de la connectivité et de la commercialisation dans les zones rurales et de renforcer le service public d'aménagement des terres.
- 5 Améliorer les systèmes de financement et de gestion des risques agricoles.
- 6 Améliorer les activités rurales non liées au secteur, c'est-à-dire fournir une main-d'œuvre qualifiée à la campagne et stimuler les activités industrielles et commerciales dans les zones rurales.
- 7 Réforme institutionnelle du secteur pour la mise en place d'un système de Projets d'Intérêt National stratégique (PINE) pour l'agriculture et la mise en place d'un système national d'information agricole.

### c) Conservation et durabilité de l'environnement

La Colombie a défini un chemin à suivre en 2030 pour devenir un pays attaché à la gestion de l'environnement et à l'atténuation du changement climatique, doté d'institutions environnementales modernes, où la biodiversité est préservée et génère de nouvelles opportunités de revenus. En outre, la Colombie espère être un territoire résilient face aux risques et aux impacts des catastrophes. À cette fin, le pays prendra les mesures suivantes:



- 1 Actions pour la reconversion et le développement de processus de production durables dans les secteurs de l'agriculture, des transports, de l'énergie, de l'industrie et du logement.
- 2 Mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre qui permettront l'accomplissement de l'Accord de Paris d'ici à 2030.
- 3 La stratégie nationale d'économie circulaire visant à accroître le recyclage des déchets, le recyclage de l'eau et l'efficacité énergétique.
- 4 Formation du Conseil National de Lutte contre la Criminalité Environnementale et l'adoption de protocoles pour une action immédiate et coordonnée entre les entités de l'État.
- 5 Mise en œuvre de la stratégie nationale de remise des écosystèmes, y compris le Paiement des Services Environnementaux et d'autres mesures d'incitation à la conservation.
- 6 Réalisation d'études sur les menaces pesant sur les phénomènes naturels pour le rangement du territoire municipal par les entités technico-scientifiques du pays.
- 7 Mise en œuvre d'initiatives d'adaptation au changement climatique qui réduisent les effets des sécheresses et des inondations sur les secteurs et les territoires.
- 8 Mise en place d'une Mission produisant des recommandations visant à améliorer l'efficacité de la démobilisation environnementale, la normalisation des procédures et autres instruments de contrôle de l'environnement.
- 9 Renforcement des Autorités Environnementales Régionales afin d'optimiser la gestion de l'environnement, la surveillance et le contrôle et le service à la citoyenneté.
- 10 Pacte pour l'Amazone avec le but de promouvoir la valorisation des forêts et la biodiversité de la région et aussi de lutter contre la déforestation et la dégradation forestière.

#### d) L'Entrepreneuriat et l'Économie Orange

L'entrepreneuriat et la productivité assureront la viabilité des politiques modernes d'équité et d'inclusion productive. En particulier, le pacte pour l'entrepreneuriat permettra de dynamiser le développement et la productivité du pays en ouvrant la voie à la création d'opportunités et de bien-être pour la population, comme base d'un modèle de croissance compétitive, inclusive et durable.

C'est ainsi qu'avec l'impulsion donnée par l'économie orange, en Colombie, ils soient obtenus des contributions importantes à la solution des problèmes de production et d'emploi du pays en apportant des avantages au reste du secteur économique. Dans le cadre du Pacte pour l'identité et la créativité : développement de l'économie orange et protection et promotion de notre culture, les objectifs suivants sont prioritaires :

- 1 Promouvoir la production d'informations efficaces pour le développement de l'économie orange.
- 2 Renforcer le contexte institutionnel pour le développement et la consolidation de l'économie orange et l'articulation public-privé.
- 3 Favoriser l'utilisation de l'offre de l'état pour le développement des industries créatives.
- 4 Promouvoir les agendas créatifs des municipalités, des villes et des régions et le développement des Zones de Développement Orange (ADN).
- 5 Promouvoir l'intégration de l'économie orange aux marchés internationaux et aux autres secteurs productifs.
- 6 Créer des conditions propices à l'inclusion du capital humain dans l'économie orange.
- 7 Promouvoir la propriété intellectuelle comme source d'inspiration créative.



### e) Phénomène migratoire

Le phénomène migratoire en provenance du Venezuela a atteint des proportions sans précédent, constituant un défi pour le gouvernement colombien. Selon les chiffres présentés par la Direction de la frontière avec le Venezuela de la Présidence de la République de la Colombie en Conseil des Ministres le 2 septembre 2019, la Colombie est considérée comme le pays du monde qui accueille le plus de Vénézuéliens (estimé entre 35% et 50 % du nombre total de migrants). En moins de deux ans, le nombre de migrants en provenance du Venezuela a augmenté de 156%, exerçant une pression sur les services sociaux de l'État, en particulier dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de la protection des groupes vulnérables, de l'intégration économique, de la sécurité et convivialité citoyenne et de la technologie.

Compte tenu de ce qui précède, il faut concentrer les efforts sur :

#### 1. Soins de santé

- Contrat de services pour les migrants du réseau public de santé.
- Accès aux services de santé, aux centres de développement de l'enfant, aux programmes de vaccination, aux soins de maladies complexes, à des maladies coûteuses comme le cancer, les maladies rénales et le diabète.
- Augmentation et amélioration des infrastructures hospitalières et de santé publique.
- Fourniture d'équipements technologiques et de matériel de soins de santé primaires pour la vérification de l'état de santé et le dépistage.



## 2. Soins éducatifs

- Gestion de la couverture : salles de classe temporaires dans les établissements d'enseignement, amélioration et extension des infrastructures, construction de nouvelles salles de classe et de batteries sanitaires.
- Gestion de la permanence scolaire : transport scolaire, programme d'alimentation scolaire, fourniture de vêtements/uniformes et fourniture de trousse de toilette. Cette mesure vise à réduire le risque d'abandon scolaire.
- Gestion de la protection sociale: prise en charge psychosociale des communautés d'accueil, des migrants et des rapatriés, avec prise en charge et soutien psychosocial par des professionnels sociaux en plus des équipes éducatives.
- Niveau scolaire : orientation sur des Routes Intégrées d'Attention, avec journée scolaire complémentaire ou des équipes de soutien supplémentaire pour le renforcement scolaire.

## 3. Protection des groupes vulnérables

### 3.1. Prise en charge des enfants et des adolescents (NNA)

- Caractérisation de NNA migrante et de leur famille par les canaux de l'Institut Colombien de Protection de la Famille et des Systèmes d'Information pour le suivi de leurs services.
- Unités Mobiles et Équipements de Protection Mobiles, avec des modalités flexibles pour l'évaluation de NNA (non accompagnés, mères enceintes, malnutrition).
- Mise en place de services de soins et d'hébergement pour les mères et les enfants.



### 3.2. Femmes

- Prévention et prise en charge des femmes victimes de violence sexiste.
- Accès à des programmes sociaux et au regroupement familial.
- Possibilités de travail tenant compte le rôle de soignantes.

### 3.3. Personnes vivant dans des établissements informels ou vivant dans la rue.

- Solutions de logement, eau potable et assainissement de base.

### 3.4. Marcheurs

- Transports, aide alimentaire et abris de transit.

### 3.5. Population autochtone

- Caractérisation et plan de prise en charge d'urgence migratoire ethnique pour les départements frontaliers.

## 4 Intégration économique

- Augmenter les mécanismes de régularisation.
- Renforcer les mécanismes de caractérisation.
- Préparation de l'offre de travail.
- Renforcement de l'intermédiation de travail
- Faciliter le soutien à l'entrepreneuriat.
- Faciliter l'inclusion financière.



## 5 Technologies de l'Information et de la Communication

- Renforcement des systèmes d'information permettant l'enregistrement et la caractérisation de la population migrante, ainsi que la vérification de l'entrée et du séjour dans le pays.
- Technologies et applications visant à améliorer la gouvernance des migrations et la coordination interinstitutionnelle aux niveaux local et régional.
- Outils de coordination de l'aide humanitaire fournie par les acteurs Gouvernementaux et non gouvernementaux, nationaux et internationaux.

## 2. Principaux domaines thématiques pour l'identification des expériences réussies.

La CSS qui offre la Colombie est fondée sur les demandes qu'elle reçoit des pays du Sud Global, en fonction de ses besoins et de ses intérêts. Toutefois, la priorité suivante a été donnée à l'offre, sur la base des thèmes dans lesquels le pays jouit d'une large reconnaissance internationale, large demande et des bonnes pratiques systématisées selon la méthodologie « Savoir Faire Colombie » de l'APC-Colombie:

- Soins à la petite enfance.
- Loisirs et sport.
- Emploi et travail décent.
- Développement rural.
- Productivité et compétitivité.
- Gestion des risques.
- Sécurité intégrale.



# 07

## Suivi

---

Tenant compte du fait que l'ENCI est l'instrument qui permettra à l'APC-Colombie d'exercer les fonctions qui lui sont assignées par son Décret de Loi 4152 de 2011, concernant le suivi des progrès réalisés par le pays dans le domaine de la coopération Internationale non remboursable et technique, à travers la Direction de la Coordination Interinstitutionnelle, des plans de travail annuels seront définis et mis en œuvre avec chacun des secteurs du gouvernement et avec chaque département du pays, qui permettront d'atteindre les objectifs et les résultats escomptés grâce à la mise en œuvre de l'ENCI 2019-2022.

Les actions prévues dans ces plans viseront le renforcement des capacités de gestion de la coopération internationale ; la mise en place de mécanismes de diffusion, la formulation et le suivi d'initiatives alignées sur les ODS et les priorités des entités nationales et territoriales ; et la socialisation de directrices qui renforcent la gestion, l'articulation et la coordination de la coopération internationale.

La mise en œuvre de ces plans sera conduite par les bureaux ou par les groupes de travail de coopération internationale des entités chefs de secteur et des gouvernorats. L'APC-Colombie assurera un accompagnement et des conseils techniques, et surveillera la réalisation des objectifs et l'avancement des actions sur une base semestrielle dans les espaces convenus à cet effet.

Tenant compte du fait que l'ENCI prévoit des actions axées sur la demande de coopération internationale du pays et la coordination permanente avec les pays coopérants, avec les associés bilatéraux et multilatéraux travaillant en permanence en Colombie, il se fera un suivi régulier à l'accomplissement des compromis pactés dans les différents mécanismes, à travers les réunions de haut niveau, les sessions techniques, la participation à des comités directeurs de projets, l'accompagnement de visites sur le territoire, la participation à des négociations et les consultations politiques, entre autres activités.

Tant dans le Plan Stratégique du secteur Présidence de la République que dans le Plan Stratégique Institutionnel, tous deux définis pour la période 2019-2022, APC-Colombie à travers son Domaine de Planification, il fera le point sur l'état d'avancement quantitatif de la mise en œuvre de l'ENCI, avec des objectifs annuels définis comme suit :

|  | Première année (2019) | Deuxième année (2020) | Troisième année (2021) | Quatrième année (2022) |
|--|-----------------------|-----------------------|------------------------|------------------------|
| <b>Indicateur:<br/>Pourcentage de mise en œuvre des activités sous responsabilité d'APC-Colombie dans le cadre de l'ENCI 2019-2022</b> | But<br><b>15%</b>     | But<br><b>50%</b>     | But<br><b>85%</b>      | But<br><b>100%</b>     |

L'instance devant laquelle APC-Colombie présentera les rapports d'avancement de la mise en œuvre de l'ENCI sera le Système National de Coopération Internationale (SNCI), une fois créé et réglementé, comme le prévoit le PND 2018-2022. En outre, les progrès de la Stratégie seront partagés dans le cadre des organes de direction et de conseil de l'Agence créés par le Décret de loi 4152 de 2011, à savoir, le Conseil de direction et le Comité de Coordination interinstitutionnel, dont font partie tant le MRE que le DNP, entités avec lesquelles cette stratégie a été construite.

08

**Bibliographie**

# Bibliographie

---

- Agence présidentielle de coopération internationale. (2018). Document d'Empalme et de Perspectives sur la coopération internationale de la Colombie. 2014-2018.
- Agence Présidentielle de la Coopération Internationale. (2019). Document d'appui à la Stratégie Nationale de Coopération Internationale ENCI 2019 - 2022.
- Agence Présidentielle pour l'Action Sociale et la Coopération internationale (2008). La Coopération Internationale et son régime juridique en Colombie. Bogota.
- Agence Uruguayenne de Coopération internationale (2018). Politique de coopération internationale de l'Uruguay pour le développement durable à l'horizon 2030. Montevideo.
- Ayala, Citlali et Pérez, Jorge (coords.) (2012). Aspects théoriques et conceptuels de la coopération internationale pour le développement. Manuel de la coopération internationale pour le développement : ses sujets et ses instruments. Mexique : Instituto Mora. pp. 11-38.
- Commission Économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (2018). Nouveaux défis et paradigmes : perspectives de la coopération internationale pour le développement en transition (LCP/PUB.2018/16). Santiago.
- Département National de la Planification (2018). Plan National de Développement. Pacte pour la Colombie, Pacte pour l'Équité. Bogota.
- Organisation des Nations Unies, « Document final de Buenos Aires de la Deuxième Conférence de Haut Niveau des Nations Unies sur la Coopération Sud-Sud", A/CONF/235/3 (11 mars 2019), disponible sur : [undocs.org/en/A/CONF.235/3](https://undocs.org/en/A/CONF.235/3).
- Organisation de Coopération et de Développement Économique. Officiel développement assistance – Definition and Coverage. Disponible sur : <https://www.oecd.org/dac/stats/officialdevelopmentassistancedefinitcover age.htm>
- OCDE / CAF/CEPAL/Commission Européenne. (2019). Perspective économique de l'Amérique latine 2019. Développement en transition. Résumé. Disponible sur <https://doi.org/10.1787/g2g9ff1a-es>.
- Secrétariat Général ibéro-américain. (2018), Rapport sur la Coopération Sud-Sud en Amérique latine 2018. Disponible sur : <https://www.segib.org/?document=informe-de-cooperacion-sur-sur- eniberoamerica-2018>.

# Indice de tableaux

---

09

**Tableau No. 1** - Objectifs de transformation.

**Tableau No. 2** - Variation du INB de la Colombie (2009-2018).

# Indice de figures

---

Figure No. 1 - Pactes Structurels du PND 2018-2022.

Figure No. 2 - Pactes PND 2018-2022 “Pacte pour la Colombie, Pacte pour l’Equité”.

Figure No. 3 - Type de coopération prioritaire pour les territoires.

Figure No. 4 - Comportement historique de la Coopération Internationale reçu par la Colombie.

Figure No. 5 - Nombre de partenaires de la CSS offerts par la Colombie.

Figure No. 6 - Évolution des Projets et des Actions de CSS Bilatéral 2007/2016.

Figure No. 7 - Projets et actions de CT en cours d’exécution. 2006-2016.

Figure No. 8 - Répartition géographique de la coopération internationale 2014-2018.

10

# ENCI

2019 - 2022

## Stratégie Nationale De Coopération Internationale



El futuro  
es de todos

APC Colombia  
Agencia Presidencial de  
Cooperación Internacional